

**France-Antilles Martinique 05.01.2012**

## ***Prothèses : précaution est mère de sûreté***

**Louvinia Valat**



Entouré de plusieurs collaborateurs, Christian Ursulet a voulu faire preuve de transparence sur l'affaire des prothèses mammaires PIP. (Jean-Marc Étifier/France-Antilles)

**30 à 40 Martiniquaises sont porteuses de prothèses mammaires PIP, estime l'Agence régionale de santé. Certaines ont déjà subi l'intervention visant à les retirer. Une mesure « de précaution » et non**

**IMPLANTS.** Consciente de l'inquiétude de la population, et singulièrement des femmes, l'Agence régionale de santé (ARS) a tenu hier une conférence de presse consacrée, pour l'essentiel, à la question des prothèses mammaires de la marque PIP (Poly Implant Prothèse, du nom de l'entreprise varoise qui les commercialisait). Ce que l'on sait depuis quelques jours, par l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé (Afssaps), c'est que le risque de rupture de ces prothèses est confirmé, de même que le risque d'inflammation dû à l'écoulement du contenu de ces prothèses dans l'organisme de la femme porteuse. Ces implants au contenu frelaté (un gel de silicone interdit) doivent donc être retirés à « titre préventif » .

Quelque 30 000 femmes seraient concernées au niveau national. Et chez nous ? Pour Christian Ursulet, directeur général de l'ARS, parvenir à identifier ces femmes relève d'un « travail de fourmi » , et nécessite une « enquête minutieuse permettant de remonter à la source » . Autrement dit au chirurgien. Ce travail, l'ARS l'impulse et le suit, mais il n'entre pas directement dans son cahier des charges, plutôt dans celui des établissements de santé concernés : le CHU de Fort-de-France, la clinique Saint-Paul et la clinique Sainte-Marie. « Le rôle de l'ARS est d'orienter les patients et de suivre l'évolution du processus de recherche dans les établissements » , a rappelé hier le Dr Guy Richard, pharmacien inspecteur de santé publique. D'autant que l'ARS ne possède pas la liste des produits ou dispositifs médicaux utilisés dans les hôpitaux. « Nous avons connaissance des actes, mais pas des dispositifs utilisés par les chirurgiens » , a résumé Christian Ursulet.

**DÉJÀ, PLUSIEURS « EX-PLANTATIONS »**

Néanmoins, depuis le 2 janvier (et l'appel à l'ARS d'une femme porteuse d'une prothèse PIP, inquiète des conséquences), l'enquête a beaucoup progressé. Le directeur général de l'Agence régionale de santé a ainsi pu indiquer hier qu'« entre 30 et 40 femmes sont concernées » dans notre pays. Une estimation qui devrait s'affiner, toujours selon Christian Ursulet, d'ici la fin de la semaine. Quelque 40 femmes, dont la majorité est porteuse de ces prothèses suite à une reconstruction mammaire (et non en raison d'une chirurgie esthétique). Quelque 40 femmes, dont au moins 10 se sont déjà rapprochées de la MFME (Maison de la femme, de la mère et de l'enfant), pour être rassurées ou carrément en vue d'une « explantation », c'est-à-dire d'un retrait de ces prothèses.

Les prothèses incriminées auraient été posées entre 2007 et 2010 (date de leur interdiction). Mais là encore, il s'agit d'une estimation : le gel de silicone entrant dans leur fabrication aurait été modifié fin 2007. C'est à partir de là que leur caractère risqué se serait manifesté. Depuis l'émergence de l'affaire des prothèses PIP, des ex-plantations ont déjà été pratiquées chez nous, a indiqué hier le Dr Guy Richard. Mais impossible, pour l'heure, de dire combien.

Ce qui inquiète les femmes porteuses, ce sont les 20 cas de cancers enregistrés au niveau national, ainsi que les deux décès annoncés. Pourtant il n'y a pas de lien avéré entre les prothèses mammaires de la marque PIP et les cancers enregistrés chez une vingtaine de femmes porteuses de ces prothèses, insistent les autorités sanitaires. Ici, aucun cas de cancer suspect n'a été signalé.

## **- Vous êtes concernées ?**

Plusieurs numéros sont à votre disposition pour vous informer et vous orienter :

### **- Au niveau local**

Dans les établissements de santé : 0.596.70.93.42.ou 0.596.70.93.43. (CHU), 0.596.39.41.02. (clinique Saint-Paul), 0.596.71.23.30. (clinique de Sainte-Marie), entre 8 heures et 17 heures les jours ouvrables.

À l'ARS : 0.596.39.43.53.ou 0.596.39.43.07. (Dr Guy Richard), 0.596.39.42.48. (Dr Françoise Galabru). Vous pouvez aussi consulter le site de l'Agence régionale de santé :

<http://www.ars.martinique.sante.fr>

### **- Au niveau national**

Deux numéros verts (gratuit) : 0 800 636 636. (ministère de la Santé) et 01.55.87.37.02. (Afssaps), ouverts du lundi au samedi de 9 heures à 19 heures (heure de Paris).

## **- TROIS QUESTIONS À JEAN DELPIERRE, Chirurgien plasticien « Porteuses ou non de prothèses PIP, les patientes sont inquiètes »**

Chef du service de chirurgie plastique, reconstructrice, et centre des brûlés de Mangot-Vulcin, chirurgien reconstructeur à la MFME, le Dr Delpierre n'a jamais posé de prothèse PIP. Mais il fait partie de la cellule créée à l'attention des patientes concernées.



Jugées plus souples, au rendu plus vrai, les prothèses mammaires au silicone, de nouvelle génération, ont été réintroduites depuis une dizaine d'années, explique le Dr Delpierre.

## **Quel impact a eu sur vos patientes l'émergence de l'affaire des prothèses PIP ?**

À chaque reportage ou rebondissement dans l'affaire, il y a un flux d'appels téléphoniques. Les patientes veulent être rassurées. On leur demande de retrouver la carte d'identification des prothèses que l'on donne systématiquement à chaque patiente, sur lequel figurent la marque et la référence de l'implant. On revoit éventuellement celles qui le demandent pour vérifier qu'il n'y a pas de signes d'appel. À ma connaissance, la plupart des prothèses PIP posées en Martinique l'ont été à la MFME (Maison de la femme, de la mère et de l'enfant). Une cellule a été mise en place pour organiser le changement des implants.

## **Les patientes peuvent-elles repérer des symptômes indiquant une fissure de leurs prothèses ?**

Peu de choses sont possibles à partir d'un examen clinique. Une palpation de fermeté permet de vérifier la texture de l'implant. Une différence de souplesse pourrait évoluer vers la constitution d'une coque, complication spécifique des prothèses (cicatrisation excessive autour de l'implant). Si les patientes porteuses de prothèses PIP ne sont pas obligées de les retirer, elles sont fortement encouragées à le faire.

Actuellement, la plupart des patientes, porteuses ou non de prothèses PIP, sont inquiètes sur la nature du produit.

## **Les prothèses actuelles sont fabriquées à partir de quoi ?**

De gel de silicone. Il y a eu une interdiction entre 1994 et 2000. Pendant cette période, on ne posait que des prothèses à base de sérum physiologique. Mais elles présentaient plusieurs inconvénients : plus dures, moins naturelles, on ne pouvait pas leur donner de forme anatomique. En 2000, une nouvelle génération de prothèse a été réintroduite en France, à base de gel de silicone. C'est avec elle que l'on travaille jusqu'à aujourd'hui. Avant 1994, la membrane n'était pas tout à fait imperméable. Ce qui avait motivé leur arrêt. Aujourd'hui, le risque de perspiration a diminué.

### **- Que dit la sécu ?**

Remboursement de l'ex-plantation et de l'éventuelle réimplantation des prothèses pour les chirurgies reconstructrices ou initialement prises en charge par l'assurance-maladie. Dans le cas d'une chirurgie esthétique, seule l'ex-plantation des prothèses PIP sera remboursée.

**Site Internet de l'Assurance-maladie :**

**http ://www.ameli.fr/assures/soins-et-remboursements/combien-serez-vous-rembourse/implants-mammaires.php**

### **- CHIFFRE : 3 500**

Il faut compter environ 3 500 euros pour une pose de prothèses mammaires (chirurgie esthétique).

**- LA PHRASE : Docteur Guy Richard, pharmacien inspecteur de santé publique**

*« Il ny a pas matière à urgence, ni à inquiétude ou à angoisse. Il faut être rassuré! » .*

